

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Vice-recteur de la Polynésie française comprend et partage le désappointement des parents et des élèves qui ne sont pas accueillis en date et heure de la rentrée scolaire dans certains établissements de l'enseignement catholique.

Tout comme les familles concernées, Il ne peut que regretter qu'une telle mesure ait été prise quand bien même celle-ci n'était pas de sa compétence.

Le Vice-recteur de la Polynésie française tient à préciser qu'en aucun cas cela est imputable à un retard dans la gestion des dossiers d'embauche des contractuels.

Ces dossiers, très souvent incomplets (absence totale des casiers judiciaires), lui ont été transmis pour validation et signature dans la deuxième semaine du mois d'août 2011, soit très peu de jours avant la rentrée, à la veille du week-end du 15 août et même après.

Les contrats de l'enseignement privé (au nombre de 98) ont fait l'objet, tout comme ceux de l'enseignement public (près de 250 demandes) d'un traitement dans l'urgence absolue. Tous les contrats de l'enseignement privé ont été remis le 19 août 2011 à la DES, seul service ayant compétence pour leur envoi au Vice-Rectorat de la Polynésie française d'une part et leur transmission aux enseignements privés d'autre part.

Seuls les dossiers ne remplissant pas les conditions d'embauche (précisées publiquement par l'info presse du haut commissariat du 1^{er} décembre 2010) ont été écartés.

Contrairement à ce qui a pu être écrit ou dit ici et là, il n'y a jamais eu de dépôt de ces dossiers au Vice-Rectorat de la Polynésie française début juillet.

A ce titre, Le Vice-recteur de la Polynésie française tient à dire combien il regrette qu'en son administration, les bureaux chargés d'instruire ces dossiers soient restés désespérément vides de ces mêmes dossiers durant tout le mois de juillet et jusqu'au début du mois d'août 2011, c'est-à-dire dans les quinze jours qui ont précédés la rentrée.

C'est pourquoi, il partage complètement l'incompréhension des élèves et des familles.